

<u>Département de Seine-Maritime</u>

SMAEPA de la Région d'Yerville

EXTRAIT DE REGISTRE DE DELIBERATION - SEANCE DU 30 JUILLET 2020

<u>Membres en exercice</u>: 36 <u>Membres présents</u>: 29 Membres votants: 30

Pouvoirs: 1

Date de la convocation:

22 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le trente juillet, à dix-huit heures, le Syndicat d'Eau et d'Assainissement de la Région de Yerville s'est réuni à la salle des fêtes de la mairie de Yerville sous la présidence d'Alain PETIT.

Membres titulaires et suppléants présents :

- ANCRETIEVILLE SAINT VICTOR : Didier LUCAS
- AUZOUVILLE L'ESNEVAL : Nicolas GRAS
- BOURDAINVILLE: Séverine GEST, Benoît BOURGEOIS
- CIDEVILLE: Dominique VOGEL, Mr Christophe LEROY, Mr Pierre ESCAP
- CRIQUETOT SUR OUVILLE: Marc BLOQUET, Claude LESEIGNEUR
- ECTOT L'AUBER : Didier DELAMARE, Dominique LEVREUX
- FLAMANVILLE: Alain PETIT, Christophe CHOLLET
- GREMONVILLE: Hervé WALLERICH, Jack DANEZAN
- MOTTEVILLE: Eric HALBOURG
- OUVILLE L'ABBAYE : Jean-Pierre DUVAL, Jean-Pierre BORIN
- SAINT MARTIN AUX ARBRES : Nadine MONTIER , Claud FOURNIER
- LE SAUSSAY : Bruno BERTRAND, Rémy BONAMY
- VIBEUF : Frédéric LEGROS, Jean-Baptiste EMO
- YERVILLE: Thierry LOUVEL, Jean-Pierre CHAUVET
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES CAUX AUSTREBERTHE**: Daniel GRESSENT, Patrice FROMENTIN, Jean-François CHEMIN

Pouvoirs:

- Yves PETIT a un pouvoir pour voter et signer au nom de Eric HALBOURG

Membres titualaires absents excusés:

- ANCRETIEVILLE SAINT VICTOR: Joël BAILLARD
- COMMUNAUTE DE COMMUNES CAUX AUSTREBERTHE : Valérie CARCA-BOUCHER
- HUGLEVILLE EN CAUX : Jean-Michel TRAVERS
- MOTTEVILLE: Eric HALBOURG

<u>Assistaient également :</u>

- Samuel GENDRIN, Katia CAHAGNE et Rodrigues FOUGUES, du SMAEPA de la Région d'Yerville
- Olivier LUCAS, Comptable du Trésor Public de Yerville

Délibération 2020-22

<u>CAO de groupement de commande pour les études et travaux pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable dans la vallée de la Saâne</u>

Mr le Président expose que lors de la séance du 2 avril 2019, le Comité Syndical avait voté la réalisation des études et de travaux pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable dans la vallée de la Saâne.

Il avait été engagé les travaux suivants : la réalisation du champ captant, la mise en place des réseaux d'adduction et d'interconnexion nécessaires ainsi que la modification du l'usine de microfiltration de Bourdainville.

Il a été décidé que cette opération soit menée et financée conjointement par un Groupement de commande constitué entre les collectivités suivantes : SIAEPA d'Auffay Tôtes, SMAEPA de la région de Doudeville, SMAEPA de Saint Laurent en Caux, SMAEPA de la Vallée de la Saâne et SMAEPA de la région de Yerville.

Il a été également décidé que le SMAEPA de la région d'Yerville prenne en charge la coordination du groupement.

Suite au renouvellement du mandat, Mr le Président expose qu'il est nécessaire de désigner un membre titulaire et suppléant de la CAO de groupement de commande, sachant qu'Alain PETIT est Président Coordonnateur et Président de droit de la CAO de groupement de commande

Pour le membre suppléant, Mr le Président propose de désigner Mr Jean-Pierre CHAUVET en tant que membre suppléant.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité :

APPROUVE

- la désignation d'Alain PETIT Président Coordonateur et Président de droit de la CAO de groupement de commande
- la désignation de Jean-Pierre CHAUVET en tant que membre suppléant.

Le Président,

Alain PETIT

CERTIFIE EXECUTOIRE par le Président

Transmis en préfecture le 31.07.2020

Publié le

31.07.2020

Notifié le

31.07.2020



Département de Seine-Maritime

SMAEPA de la Région d'Yerville

EXTRAIT DE REGISTRE DE DELIBERATION - SEANCE DU 30 JUILLET 2020

Membres en exercice: 36 Membres présents: 29 Membres votants: 30

Pouvoirs: 1

Date de la convocation:

22 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le trente juillet, à dix-huit heures, le Syndicat d'Eau et d'Assainissement de la Région de Yerville s'est réuni à la salle des fêtes de la mairie de Yerville sous la présidence d'Alain PETIT.

Membres titulaires et suppléants présents :

- ANCRETIEVILLE SAINT VICTOR: Didier LUCAS
- AUZOUVILLE L'ESNEVAL : Nicolas GRAS
- BOURDAINVILLE: Séverine GEST, Benoît BOURGEOIS
- CIDEVILLE: Dominique VOGEL, Mr Christophe LEROY, Mr Pierre ESCAP
- CRIQUETOT SUR OUVILLE: Marc BLOQUET, Claude LESEIGNEUR
- ECTOT L'AUBER : Didier DELAMARE, Dominique LEVREUX
- FLAMANVILLE: Alain PETIT, Christophe CHOLLET
- **GREMONVILLE**: Hervé WALLERICH, Jack DANEZAN
- MOTTEVILLE: Eric HALBOURG
- OUVILLE L'ABBAYE : Jean-Pierre DUVAL, Jean-Pierre BORIN
- SAINT MARTIN AUX ARBRES: Nadine MONTIER, Claud FOURNIER
- LE SAUSSAY: Bruno BERTRAND, Rémy BONAMY
- **VIBEUF**: Frédéric LEGROS, Jean-Baptiste EMO
- YERVILLE: Thierry LOUVEL, Jean-Pierre CHAUVET
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES CAUX AUSTREBERTHE**: Daniel GRESSENT, Patrice FROMENTIN, Jean-François CHEMIN

Pouvoirs:

- Yves PETIT a un pouvoir pour voter et signer au nom de Eric HALBOURG

Membres titualaires absents excusés:

- ANCRETIEVILLE SAINT VICTOR: Joël BAILLARD
- COMMUNAUTE DE COMMUNES CAUX AUSTREBERTHE : Valérie CARCA-BOUCHER
- HUGLEVILLE EN CAUX : Jean-Michel TRAVERS
- MOTTEVILLE : Eric HALBOURG

Assistaient également :

- Samuel GENDRIN, Katia CAHAGNE et Rodrigues FOUGUES, du SMAEPA de la Région d'Yerville
- Olivier LUCAS, Comptable du Trésor Public de Yerville

Délibération 2020-23

Attribution de la prime COVID

Vu le code de l'action sociale et de la famille, notamment l'article L. 312-1,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, Vu la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, notamment l'article 11.

Vu le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Mr le Président expose au Comité Syndical que l'article 11 de la loi de finances rectificative pour 2020 prévoyait la possibilité d'attribuer une prime exceptionnelle aux agents publics particulièrement mobilisés afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et assurer la continuité du service public.

Cette prime exceptionnelle est rendue possible par la publication du décret n°2020-570 du 14 mai 2020.

La prime exceptionnelle peut être versée aux fonctionnaires et aux agents contractuels de droit public des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ainsi qu'aux personnels contractuels de droit privé des établissements publics pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé.

Ainsi Mr le Président propose d'attribuer aux agents les montants suivants de la prime COVID :

Samuel GENDRIN: 650 €
Katia CAHAGNE: 550 €
Jean-François LOUIS: 450 €
Patrick BETTENCOURT: 450 €

La prime exceptionnelle est exonérée de cotisations et contributions sociales, ainsi que d'impôt sur le revenu.

Elle fait l'objet d'un versement unique et n'est pas reconductible.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

d'attribuer une prime exceptionnelle d'un montant Ainsi Mr le Président propose d'attribuer aux agents les montants suivants de la prime COVID :

Samuel GENDRIN: 650 €
Katia CAHAGNE: 550 €
Jean-François LOUIS: 450 €
Patrick BETTENCOURT: 450 €

Le Président,

Alain PETITION

CERTIFIE EXECUTOIRE par le Président

Transmis en préfecture le 31.07.2020 Publié le 31.07.2020 Notifié le 31.07.2020



Département de Seine-Maritime

SMAEPA de la Région d'Yerville

EXTRAIT DE REGISTRE DE DELIBERATION - SEANCE DU 30 JUILLET 2020

Membres en exercice: 36 Membres présents: 29 Membres votants: 30

Pouvoirs: 1

Date de la convocation:

22 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le trente juillet, à dix-huit heures, le Syndicat d'Eau et d'Assainissement de la Région de Yerville s'est réuni à la salle des fêtes de la mairie de Yerville sous la présidence d'Alain PETIT.

Membres titulaires et suppléants présents :

- ANCRETIEVILLE SAINT VICTOR: Didier LUCAS
- AUZOUVILLE L'ESNEVAL : Nicolas GRAS
- **BOURDAINVILLE**: Séverine GEST, Benoît BOURGEOIS
- CIDEVILLE: Dominique VOGEL, Mr Christophe LEROY, Mr Pierre ESCAP
- CRIQUETOT SUR OUVILLE: Marc BLOQUET, Claude LESEIGNEUR
- ECTOT L'AUBER: Didier DELAMARE, Dominique LEVREUX
- FLAMANVILLE: Alain PETIT, Christophe CHOLLET
- GREMONVILLE: Hervé WALLERICH, Jack DANEZAN
- MOTTEVILLE : Eric HALBOURG
- **OUVILLE L'ABBAYE**: Jean-Pierre DUVAL, Jean-Pierre BORIN
- SAINT MARTIN AUX ARBRES: Nadine MONTIER, Claud FOURNIER
- LE SAUSSAY: Bruno BERTRAND, Rémy BONAMY
- **VIBEUF**: Frédéric LEGROS, Jean-Baptiste EMO
- YERVILLE: Thierry LOUVEL, Jean-Pierre CHAUVET
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES CAUX AUSTREBERTHE**: Daniel GRESSENT, Patrice FROMENTIN, Jean-François CHEMIN

Pouvoirs:

- Yves PETIT a un pouvoir pour voter et signer au nom de Eric HALBOURG

Membres titualaires absents excusés :

- ANCRETIEVILLE SAINT VICTOR: Joël BAILLARD
- COMMUNAUTE DE COMMUNES CAUX AUSTREBERTHE : Valérie CARCA-BOUCHER
- HUGLEVILLE EN CAUX : Jean-Michel TRAVERS
- MOTTEVILLE : Eric HALBOURG

<u>Assistaient également :</u>

- Samuel GENDRIN, Katia CAHAGNE et Rodrigues FOUGUES, du SMAEPA de la Région d'Yerville
- Olivier LUCAS, Comptable du Trésor Public de Yerville

<u>Délibération 2020-24</u> <u>Attribution de la prime de stage pour Rodrigues FOUGUES</u>

Monsieur le Président expose Rodrigues FOUGUES a été engagé par le Syndicat dans le cadre de sa première année de BTS pendant 48 jours (10 semaines). Rodrigues FOUGUES a donné entière satisafaction dans ses missions qui lui ont été confiées.

Monsieur le Président propose une gratification fixée à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale pour les conventions de stages signées à compter du 1er septembre 2015.

Ainsi le calcul de sa gratification s'applique comme suit : 48 jours x 7 heures x 3,90 (15% du plafond horaire de la SS) = $1310,40 \in$.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité :

• APPROUVE l'attibution d'une gratification d'une hauteur de 1310,40 € pour Rodrigues FOUGUES

Le Président

Alain PETH

CERTIFIE EXECUTOIRE par le Président

Transmis en préfecture le 31.07.2020 Publié le 31.07.2020

Notifié le 31.07.2020



Département de Seine-Maritime

SMAEPA de la Région d'Yerville

EXTRAIT DE REGISTRE DE DELIBERATION - SEANCE DU 30 JUILLET 2020

Membres en exercice: 36

Membres présents: 29

Membres votants: 30

Pouvoirs: 1

Date de la convocation:

22 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le trente juillet, à dix-huit heures, le Syndicat d'Eau et d'Assainissement de la Région de Yerville s'est réuni à la salle des fêtes de la mairie de Yerville sous la présidence d'Alain PETIT.

Membres titulaires et suppléants présents :

- ANCRETIEVILLE SAINT VICTOR: Didier LUCAS
- AUZOUVILLE L'ESNEVAL : Nicolas GRAS
- BOURDAINVILLE: Séverine GEST, Benoît BOURGEOIS
- CIDEVILLE: Dominique VOGEL, Mr Christophe LEROY, Mr Pierre ESCAP
- CRIQUETOT SUR OUVILLE: Marc BLOQUET, Claude LESEIGNEUR
- ECTOT L'AUBER: Didier DELAMARE, Dominique LEVREUX
- FLAMANVILLE: Alain PETIT, Christophe CHOLLET
- GREMONVILLE: Hervé WALLERICH, Jack DANEZAN
- MOTTEVILLE: Eric HALBOURG
- OUVILLE L'ABBAYE : Jean-Pierre DUVAL, Jean-Pierre BORIN
- SAINT MARTIN AUX ARBRES: Nadine MONTIER, Claud FOURNIER
- LE SAUSSAY: Bruno BERTRAND, Rémy BONAMY
- VIBEUF: Frédéric LEGROS, Jean-Baptiste EMO
- YERVILLE: Thierry LOUVEL, Jean-Pierre CHAUVET
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES CAUX AUSTREBERTHE**: Daniel GRESSENT, Patrice FROMENTIN, Jean-François CHEMIN

Pouvoirs:

- Yves PETIT a un pouvoir pour voter et signer au nom de Eric HALBOURG

Membres titualaires absents excusés:

- ANCRETIEVILLE SAINT VICTOR : Joël BAILLARD
- COMMUNAUTE DE COMMUNES CAUX AUSTREBERTHE : Valérie CARCA-BOUCHER
- HUGLEVILLE EN CAUX : Jean-Michel TRAVERS
- MOTTEVILLE: Eric HALBOURG

Assistaient également :

- Samuel GENDRIN, Katia CAHAGNE et Rodrigues FOUGUES, du SMAEPA de la Région d'Yerville
- Olivier LUCAS, Comptable du Trésor Public de Yerville

<u>Délibération 2020-25</u> <u>Marché HALBOURG entretien des installations d'assainissement non</u> collectif

Monsieur le Président expose que nous avons un marché avec Halbourg pour l'entretien des dispositifs d'assainissement non collectif nous appartenant qui a été signé en janvier 2017. Tous les ans est réalisée une campagne de vidange des dispositifs d'assainissement non collectif.

Sur le bordereau des prix il a été fixé un prix unitaire de vidange plafonnée à 20 vidanges par an. Or cette année nous avons une facture Halbourg (n°104905) pour l'opération groupée de 23 vidanges de dispositifs d'ANC.

Mr le Président demande au Comité Syndical d'autoriser le Trésorier à payer des commandes groupées supérieures à 20 et dans la limite de 30 vidanges pour le prix unitaire du marché plafonné à 20 vidanges, soit 121,96 € HT l'unité.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le paiement des commandes groupées supérieures à 20 et dans la limite de 30 vidanges pour le prix unitaire du marché plafonné à 20 vidanges, soit 121,96 € HT l'unité.
- AUTORISE Mr le Percepteur de payer la facture Halbourg n°104905 de 23 vidanges.

Le Président, CAT MIX

Alain PETIT

CERTIFIE EXECUTOIRE par le Président

Transmis en préfecture le 31.07.2020

Publié le

31.07.2020

Notifié le

31.07.2020